

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2023 - 92**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 07 juin 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 07 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ.**

*La convocation a été envoyée en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.*

**Présents :** Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Denise MELOT, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

**Absents :** Jacques ARNOUX, Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Maryvonne ROBIN, Christian SIMON.

**Procurations :** Jacques ARNOUX à Eric FELISIAK  
Natacha BRENIER à Erica SANDFORD  
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN  
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN  
Christian SIMON à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 24

Monsieur Yann CHABOISSIER a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Suppression de six emplois permanents**

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la CCHMV.

Les projets de suppression ont été présentés en séance du Comité Social Territorial de ce 30 mai 2023. Ces suppressions ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la part des deux collèges (employeurs et représentants du personnel).

**Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

La Responsable du service Moyens généraux, grade d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, a rempli les critères pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Au vu des missions du poste et des modalités d'avancement de grade, le Conseil communautaire a créé, lors de la séance du 06 juillet 2022, au tableau des effectifs permanents, un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe pour exercer la fonction de Responsable du service Moyens généraux et l'agent a été nommé au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ainsi, il convient de supprimer au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

### **Suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

L'Agent de service - service piscine, grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, a rempli les critères pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Au vu des missions du poste et des modalités d'avancement de grade, le Conseil communautaire a créé, lors de la séance du 06 juillet 2022, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour exercer la fonction d'Agent de service - service piscine et l'agent a été nommé au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ainsi, il convient de supprimer au tableau des effectifs permanents, *un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.*

### **Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique**

Au cours de l'année 2022, un agent de la CCHMV exerçant la fonction d'Agent technique – service Bâtiments et infrastructures, grade d'Adjoint technique, a été déclaré admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe par voie d'avancement de grade, ouvert par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, et inscrit sur la liste d'admission.

Au vu des missions et du niveau de responsabilité de l'agent, le Conseil communautaire a créé, lors de la séance du 07 septembre 2022, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour exercer la fonction d'Agent technique – service Bâtiments et infrastructures. L'agent a fait l'objet d'une nomination au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Ainsi, il convient de supprimer au tableau des effectifs permanents, *un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique.*

### **Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

L'Agent technique – service Bâtiments et infrastructures, grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, a été muté au sein d'une autre collectivité locale à compter du 2 novembre 2022.

Au vu des candidatures et des missions du poste, le Conseil communautaire a délibéré le 03 mai 2023 afin de créer un emploi permanent à temps complet – cadre d'emploi des Adjoints techniques pour exercer la fonction d'Agent technique. Un agent actuellement présent dans les effectifs de la CCHMV sera nommé sur l'emploi à compter du 09 juillet 2023.

Ainsi, il convient de supprimer au tableau des effectifs permanents, *un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.*

### **Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché**

L'agent occupant l'emploi de Coordinateur cellule développement économique /aménagement de l'espace", grade d'Attaché, n'a pas souhaité donner suite à la proposition de renouvellement de son engagement en CDI à compter du 16 décembre 2021.

Au vu de la réorganisation du Pôle développement/projets, il convient de supprimer au tableau des effectifs, *un emploi permanent à temps complet d'Attaché.*



## Suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché

L'agent occupant l'emploi de chargée de projets "Immobilier de loisir", grade d'Attaché, a présenté sa demande de démission prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au vu des candidatures et des missions du poste, le Conseil communautaire a délibéré le 05 avril 2023 afin de créer un emploi permanent à temps complet d'Attaché pour exercer la fonction de Chargé de projets "Immobilier de loisir". Le recrutement est en cours.

Ainsi, il convient de supprimer au tableau des effectifs permanents, *un emploi permanent à temps complet d'Attaché*.

Monsieur le Vice-président demande à l'assemblée de délibérer.

### Le Conseil communautaire,

**Vu** le tableau des effectifs permanents de la CCHMV,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 mai 2023,

### Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de supprimer, à compter du 7 juin 2023, au tableau des effectifs permanents de la CCHMV les six emplois permanents suivants :

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo.	Missions pour information
04/10/2017 2017-181	Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	35H00	Responsable du service Moyens généraux
04/10/2017 2017-186	Adjoint technique Principal 2ème classe	C	21H00	Agent de service - Service piscine
06/04/2016 2016-42	Adjoint technique	C	35H00	Agent technique
07/09/2022 2022-124	Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	35H00	Agent technique – Service Bâtiments et infrastructures
05/12/2018 2018-201	Attaché	A	35H00	Coordinateur cellule Développement économique – Aménagement de l'espace
06/06/2018 2018-114	Attaché	A	35H00	Chargé de projets Immobilier de loisir

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 12 juin 2023.

Le Président  
Christian SIMON

